



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Accès à la «Gru», pour tous ?

En se référant à la fiche du plan directeur concernant l'aménagement futur du site de l'étang de La Gruère, un petit doute s'installe au sujet de la mise en application de la LHand...

En reprenant les différents paragraphes de la fiche en question, il est indiqué dans la rubrique «Problématique et enjeux» : «(...) les infrastructures d'accueil du public sont incomplètes et insatisfaisantes». Par la suite, on retrouve également la mention «accessibilité difficile pour les personnes à mobilité réduite».

Dans la conception directrice, on retrouve les notions de promouvoir les déplacements lents de tourisme doux. Mais aucune mention spécifique concernant les personnes citées ci-dessus.

Pour terminer, on retrouve, dans les principes d'aménagement, les infrastructures d'accueil, un parking, un parc pour les deux-roues ainsi que l'aménagement d'un parcours tout public. Mais aucun commentaire n'aborde la question des personnes concernées par cette intervention.

A ce stade, vu l'absence de notion d'«accès pour personnes à mobilité réduite», nous voulons pouvoir être sûrs –et surtout rassurer la population – que tous les éléments concernant les personnes précitées ont bien été pris en compte et font partie intégrante du futur projet.

Nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce que le futur parking comprendra des places pouvant accueillir ces usagers voyageant individuellement ou en groupe (institutions, homes) ?**
- 2. Est-ce que le futur bâtiment comprendra toutes les commodités conformément aux exigences LHand ?**
- 3. A ce stade du projet, quelle sera la longueur, ou la zone, du sentier «tout public», entendons ici accessible à ces personnes à mobilité réduite ?**
- 4. D'une manière générale, est-ce que chaque projet futur ou en cours de réalisation par la RCJU est conforme à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) ?**

D'avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :

Nicolas Girard

Delémont, le 5 septembre 2018